

Question de Mme Kattrin Jadin au Secrétaire d'État à l'Environnement, à l'Énergie et à la Mobilité, adjoint à la Ministre de l'Intérieur et de l'Égalité des chances, et Secrétaire d'État aux Réformes institutionnelles, adjoint au Premier Ministre, sur "Les infractions des autocars à la circulation" (QO 19256)

Kattrin Jadin (MR):

Selon l'auditorat du travail de Bruxelles, qui a mené de nombreux contrôles en ce début d'été, le secteur du transport par autocar n'est toujours pas suffisamment attentif au respect des législations. Au cours de ces contrôles, de nombreuses infractions ont été constatées, aussi bien au niveau de l'état des véhicules que de situations irrégulières du personnel employé et de ses conditions de travail, en matière du respect de temps de repos des chauffeurs par exemple. Ces infractions posent évidemment des risques importants en matière de sécurité de ces transports. 1. Êtes-vous au courant de cette problématique de manque de respect des législations par le secteur du transport par autocar? 2. Envisagez-vous de prendre des mesures pour lutter contre le type d'infractions constatées lors de ces contrôles et renforcer la sécurité du transport en autocar? 3. Sensibilisée par ces problèmes de sécurité et les tragédies auxquelles ils peuvent aboutir, j'ai participé à la rédaction d'une proposition de résolution ayant pour objet la mise sur pied d'une base de données consultable par les citoyens et reprenant toutes les informations relatives aux licences, agréments et respect des normes de sécurité des autocars. a) Avez-vous pu en prendre connaissance? b) Quelle est votre position sur cette proposition?

Melchior Wathelet, secrétaire d'Etat:

La problématique dont vous nous faites part fait référence à la position de l'auditorat du travail de Bruxelles publiée dans un article paru dans La Dernière Heure. Celui-ci faisait suite à une grande opération de contrôle appelée "Opération Soleil", organisée à l'initiative du SPF Mobilité et Transports avec l'appui de l'auditorat et rassemblant différentes forces de police, les douanes, ainsi que l'ONEM. Cette opération vise principalement à contrôler les autocars lors de la période de départs en vacances et d'excursions. Outre les contrôles opérés quotidiennement par le SPF Mobilité et transports, d'autres opérations communes du même type ont été organisées sur le territoire dans les jours suivants. Les conclusions que nous en tirons font état de manquements, certains graves et d'autres moins, mais en tout cas répandus du respect de différentes législations. Différentes mesures existent: - le transport de voyageurs fait l'objet de contrôles plus fréquents que les autres types de transports par rapport à sa part réelle dans les activités totales de transport (marchandises et voyageurs). Ainsi, compte tenu des moyens dont dispose la direction Contrôle du transport routier, nous accordons déjà une priorité au contrôle des autocars; - l'équipe chargée du contrôle du transport routier sera prochainement renforcée de 13 contrôleurs, ce qui permettra de réaliser des contrôles plus fréquents sur la route et en entreprises; - les infractions sont variées et concernent différents aspects réglementaires. Aussi travaillons-nous dans le cadre d'un Plan d'action coordonné pour le contrôle du transport routier réunissant, entre autres, les différents services d'inspection sociale et de l'emploi. Ceci nous permet de mieux couvrir le large éventail des dispositions à respecter par les entreprises du secteur; - enfin, il est prévu d'augmenter le nombre d'opérations de contrôle coordonnées ciblées sur les autocars et de les répartir tout au long de l'année sur le territoire de la Belgique. En diminuant le sentiment d'impunité et en sanctionnant plus régulièrement les entreprises en infraction, nous arriverons à un meilleur respect des réglementations, nous permettant ainsi de renforcer la sécurité routière, qui est une de mes préoccupations majeures. De plus, ceci aura pour effet d'assainir la concurrence entre les entreprises, puisque les autocaristes respectueux des réglementations souffrent de la concurrence déloyale que leur livrent ceux qui passent outre. Enfin, en ce qui concerne votre proposition de résolution, nous accueillons avec plaisir cette initiative et étudierons sérieusement les possibilités qui en ressortent. Je tiens cependant à vous rappeler ici que les citoyens et les entreprises ont déjà la possibilité, via le site internet du SPF Mobilité et Transports, de vérifier si les 430 entreprises belges qui effectuent des services occasionnels ou des lignes régulières internationales sont en ordre d'accès à la profession et au marché.